



Articles spéciaux :

- Un hiver pas comme les autres
- Le contrôle de la Bernache
- Le Boisé du Lac-à-la-Truite

Pleins feux sur :

L'hiver dernier	1
Ruisseau Fleur-de-Mai	2
La Bernache	3
Boisé du Lac-à-la-Truite	4
Le Grand Héron	5
Un brin d'histoire	6
Votre adhésion	7
Votre association	8

Le printemps est bien entamé et il est temps de vous garder informé

La saison hivernale a été bien spéciale cette année et nous avons dédié un article à ce sujet.

Dans ce numéro, vous retrouverez aussi :

- Mise à jour – ruisseau Fleur-de-Mai
- Le contrôle de la Bernache
- Le Boisé du Lac-à-la-Truite
- et bien d'autres informations encore.

N'hésitez pas à nous écrire pour nous faire parvenir vos commentaires, questions, suggestions, etc. à info@conservationlacalatruite.org.

Un hiver pas comme les autres

L'hiver 2023-2024 aura été remarquable dû à ses périodes très chaudes et sa faible accumulation de neige.

avait accumulé en début de saison. Les effets se feront ressentir cet été avec un risque accru d'incendies de forêt, des



En fait, le dernier hiver aura été l'un des plus doux qu'on ait connus depuis 1871.

En plus des températures anormalement élevées, on a vécu un important déficit en neige tout au long de la saison froide. On a reçu des quantités de neige au-dessus des normales en fin de saison, mais le déficit en neige annuel est plutôt dû au faux départ en décembre avec les températures douces qui ont fait fondre ce qu'on

dommages sur certaines productions agricoles et un risque élevé de la réduction du niveau d'eau souterraine.

Les conséquences du manque de neige ne s'arrêtent pas aux portes des sports d'hiver. Le déficit entraîne notamment un risque élevé de feux de forêt tout au long de l'été 2024. La fonte de la neige permettant d'humidifier les sols au printemps, plus il y a de neige, plus le risque

d'incendie diminue. Mais l'inverse est aussi vrai. Une végétation plus sèche s'embrasera plus facilement advenant un déclencheur, comme la foudre ou les petits feux de feuilles et de branches allumés au printemps après le nettoyage du terrain.

Le manque de neige préoccupe également les agriculteurs car la neige est un isolant naturel. Elle empêche la terre de geler et protège certaines cultures, comme le foin et les bleuets. Avec le manque de neige et les températures plus élevées vient aussi un plus grand risque de pluies verglaçantes. Ces averses forment une croûte et enlève l'oxygène à la plante. Avec une bonne couche de neige, même si la surface est glacée, la plante est oxygénée. Il faut donc s'attendre à des prix encore plus élevés cette année pour certains produits comme les bleuets.



Finalement, le climat est à la base de la recharge des eaux de surface et souterraines. Le manque de neige vient considérablement réduire cet apport en eaux requises pour alimenter nos puits artésiens et les affluents du lac.

La rareté de l'or bleu peut engendrer des conséquences sérieuses pour tous. Dans plusieurs régions en Estrie, la nappe phréatique est presque à sec et les puits de surface ne sont plus en

mesure d'alimenter les usagers. Lorsqu'il fait trop chaud et sec, l'eau de pluie et les eaux de ruissellement n'ont pas le temps de se rendre jusqu'à la nappe phréatique.

De même, lorsqu'il y a une averse soudaine, les sols ne sont pas en mesure de capter ces apports d'eaux importants. Une bonne bande riveraine devient encore plus importante pour ralentir le déplacement de ces eaux. Autrement, il n'existe pas de solution

miracle et la situation à court terme est inquiétante. La réduction de la consommation à la source demeure la meilleure façon d'éviter de sérieux problèmes de manque d'eau potable.

Avec les changements climatiques, tous les intervenants sont unanimes : les pénuries d'eau deviendront un enjeu majeur.



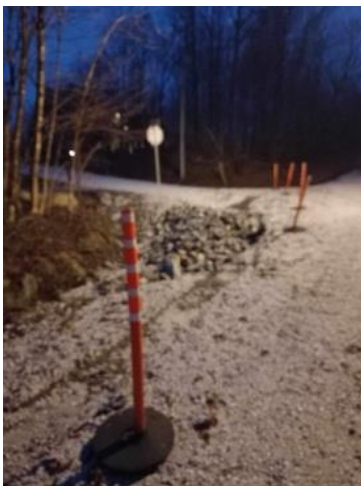
Saviez-vous que ...

Entre les années 1900 et 2010, 48 époques de sécheresse ont été recensées au Canada.

Sur le territoire québécois, on parle de 5 périodes de sécheresse. On soupçonne que le

réchauffement climatique augmente leur fréquence.

Le ruisseau Fleur-de-Mai



Lors de l'assemblée générale annuelle 2023, Bertrand Larivée vous avait expliqué l'historique des démarches de notre association pour corriger la problématique reliée aux débordements successifs de ce ruisseau avec des apports de sédimentations phénoménaux vers le lac. Depuis, la municipalité d'Orford a commencé à obtenir les rapports d'experts requis pour bien identifier le problème et proposer des solutions.

Une des 5 solutions permanentes proposées a été provisoirement retenue et continue d'être investiguée (coûts, magnitude des travaux, approbations ministérielles requises, etc.) dont notamment une étude hydrogéomorphologique qui permettra d'analyser le milieu humide en détail. Une fois cette étude obtenue et une évaluation plus complète des coûts, le conseil municipal devra

se repositionner pour la prochaine étape.

Bien qu'aucun échéancier officiel n'existe pour l'instant étant donné les délais requis pour la réalisation des études, les parties impliquées travaillent pour que la solution choisie soit mise en œuvre le plus tôt possible – vraisemblablement avant la fin 2025.

Bien entendu, votre association continue de suivre ce dossier de près avec l'aide précieuse de notre conseiller municipal, M. Alain Brisson.

Le contrôle de la Bernache



« De plus en plus nombreuses, les bernaches produisent chacune plus d'un kilo de fientes par jour »



« Lors de fortes pluies, le lessivage des fientes de bernache vers un lac ou un étang peut également affecter la qualité de l'eau »

La Bernache du Canada, souvent appelée Outarde, est possiblement l'espèce d'oiseau la plus connue de la population canadienne. L'été et le printemps, on peut la voir se promener près des parcs, des terrains de golf et des lacs où elle niche et élève ses petits (nommés oisons). Mais avec la croissance fulgurante de sa population partout dans les régions du sud du Canada, ces oiseaux sont tranquillement devenus une peste!

Selon Environnement et ressources naturelles Canada, la population de bernaches explose depuis plusieurs années. Avec le réchauffement climatique, plusieurs couples de bernaches choisissent maintenant de passer l'hiver au Canada au lieu de migrer vers le sud. Les conséquences de cet afflux sont nombreuses. Ces oiseaux sont végétariens et mangent les jeunes pousses et chacun de ces oiseaux très territoriaux produit chaque jour près d'un kilo de fèces ce qui cause des gros problèmes de salubrité sur nos terrains et notre petit lac.

Quelques solutions...

Il est préférable de contrôler leur présence sur notre lac avant l'arrivée des oisons. Quand les oisons sont trop petits pour voler, les adultes ne peuvent pas y parvenir non plus parce que de nouvelles plumes poussent sur leurs ailes. Il est alors très difficile de les faire fuir, puisqu'elles ne peuvent pas voler. Selon plusieurs experts, il existe quelques solutions pour réduire leur présence dans notre environnement.

- La première règle est évidemment de ne pas les nourrir!
- Les bernaches adorent les jeunes pousses présentes lors de la tonte fréquente des pelouses. Ses jeunes pousses sont plus nutritives pour elles que les herbes matures plus hautes. Donc laisser pousser la pelouse les décourage de vous visiter.
- Remplacer la pelouse par des arbres, des haies et des grandes plantes le long des rives rend le territoire inhospitalier pour la bernache. Le peu d'herbe ainsi que le couvert offert aux prédateurs de ces oiseaux (tel que les renards et les coyotes) les forceront à aller s'installer ailleurs.

- L'installation de petites clôtures le long des rives, de même que des rubans de papier d'aluminium qui réfléchissent la lumière déplaisent aux bernaches. Une haie dense est tout aussi efficace.

- Promener son chien près de la rive est aussi plutôt efficace. Des coyotes artificiels peuvent fonctionner dans certains cas.

Les techniques mentionnées ci-dessus peuvent aider, mais tant qu'il se trouvera un espace herbeux ouvert près d'un plan d'eau, les bernaches reviendront. La meilleure façon de se débarrasser des bernaches pour de bon consiste à remettre en état l'habitat naturel des rives.

... et quelques mesures à ne pas prendre

Ces oiseaux sont protégés par le règlement sur les oiseaux migrateurs. Il est donc interdit de détruire les œufs ou les nids. Seules les méthodes douces évoquées plus haut sont permises. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille nourrir la bête. Car si ces oiseaux sont de plus en plus nuisibles, ceux qui ont la mauvaise idée de leur donner à manger contribuent nettement aux problèmes.

Le Boisé du Lac-à-la-Truite

Le Boisé du Lac-à-la-Truite (ou le terrain Boucher pour certains) a été acquis par le Corridor Appalachien le 21 décembre 2016 avec l'aide énorme de plusieurs résidents et supporteurs du Lac-à-la-Truite.

Cette superbe propriété de plus de 46 acres offre d'innombrables qualités dont une majestueuse érablière mature abritant une flore forestière riche et luxuriante caractéristique des sols saturés en eau pendant une partie de l'année, et abritant de nombreux amphibiens, dont une espèce susceptible d'être désignée menacée au Québec. On y trouve également des petits ruisseaux forestiers intermittents, habitats de salamandres de ruisseaux. Une tourbière est également présente en bordure du principal tributaire du Lac-à-la-Truite. Cette tourbière est caractérisée par des sols moussus sensibles au piétinement, et qui recèle des plantes carnivores. Par ailleurs, la géologie particulière du secteur, avec des affleurements de serpentine, constitue un élément d'intérêt particulier pour cette propriété. La serpentine est une roche verte sombre ayant une composition particulière et qui, lorsqu'elle est exposée à la surface, permet à une flore particulière de s'établir.

Connaissant déjà la qualité de la faune et la flore qu'offre ce terrain, notre ancien président, Bertrand Larivée rêvait souvent de protéger ce joyau au bénéfice de tous. En juin 2014, à la suite d'un jugement de la Cour Supérieure, le propriétaire de l'époque, M. Yvan Boucher avait obtenu un droit de passage sur certaines propriétés voisines afin de désenclaver le boisé. M. Boucher avait alors décidé de vendre son terrain au plus offrant avec l'objectif de le développer. C'est alors que Bertrand a mis en branle ses efforts pour convaincre les résidents qu'il fallait acheter et protéger ce terrain. Pendant plus de 2 ans Bertrand a visité tous les membres de notre association et expliqué son projet en personne et lors d'assemblées spéciales. Même après des mois d'efforts, chaque embûche était dénouée avec vigueur. C'est lors des 6 derniers mois de travail acharné, pendant que notre vendeur devenait de plus en plus impatient avec les délais, que les membres de la direction du Corridor Appalachien ont accepté de nous aider et de nous épauler dans ce projet en récoltant les dernières sommes requises pour compléter l'acquisition et

établir un fonds de prévoyance suffisant.

Depuis, le Boisé du Lac-à-la-Truite est une réserve naturelle protégée à perpétuité dont le propriétaire est le Corridor Appalachien. Le terrain est inspecté régulièrement par les employés de Corridor Appalachien ou ses bénévoles afin d'en assurer sa protection. Bien que les marcheurs soient tolérés, ils ne sont pas expressément permis étant donné le caractère protégé de cette propriété. Il est clair que la chasse y est strictement interdite.

Depuis ce premier grand succès, notre association a participé à l'acquisition (par donation) et la protection de deux plus petits terrains adjacents à la rue Fleur-de-Mai au sud du Lac-à-la-Truite. Ces deux terrains sont d'intérêt particulier car ils sont composés d'un ruisseau en provenance du sommet du domaine de l'érablière et d'un marais servant de filtre au bénéfice de notre lac. Ces terrains sont maintenant la propriété de la Société de conservation du corridor naturel de la rivière au saumon et sont donc protégés de tout développement.



« Il y avait un projet de construction d'une route qui aurait passé au travers. C'était donc important, car il s'agit de protéger un milieu humide. C'est la principale source d'alimentation du lac »



« Nous étions convaincus de l'indéniable valeur écologique de cette propriété, tant et si bien que nous avons créé un précédent en faisant l'acquisition d'une propriété. Nous saluons les efforts de tous ceux qui se sont mobilisés et plus spécialement M. Bertrand Larivée qui a travaillé d'arrache-pied pour collecter les fonds nécessaires à l'achat de cette propriété. Sans son travail acharné, la transaction n'aurait sans doute pas eu lieu et la propriété n'aurait pas pu être protégée. »

Mélanie Lelièvre, directrice générale de Corridor

Saviez-vous que ...

Corridor appalachien est un organisme de conservation à but non lucratif créé en 2002, qui a pour mission de consolider et laisser en héritage un vaste corridor

d'aires naturelles protégées à perpétuité dans notre région. Son territoire d'action fait partie des montagnes vertes, un segment des Appalaches



qui chevauche la frontière canado-américaine. Le Corridor Appalachien se concentre sur la partie québécoise de ce territoire.

Le Grand Héron

Le Grand Héron, connu scientifiquement sous le nom d'*Ardea herodias*, est un oiseau majestueux qui se trouve couramment au Québec. Il est un grand oiseau échassier, mesurant environ 1 mètre de hauteur, avec une envergure d'ailes pouvant atteindre 2 mètres. Il possède un long cou, des pattes puissantes et une tête distinctive dotée d'un bec pointu. Son plumage est principalement gris, avec des nuances de bleu et de noir. Les adultes ont une couronne noire caractéristique sur la tête, et les juvéniles ont une apparence plus terne et moins définie.

L'habitat naturel du Grand Héron comprend les zones humides, les marais, les lacs, les rivières et les estuaires. Au Lac-à-la-Truite, il est souvent observé le long des rives du lac et près de l'affluent principal dans le secteur nord du lac. Il préfère ces zones car la végétation aquatique est abondante et ça lui offre une bonne couverture pour chasser sa proie.

Le Grand Héron est un chasseur patient et opportuniste. Son régime alimentaire se compose principalement de poissons, tels que l'achigan, la perchaude et le brochet, mais il se nourrit également de grenouilles, de reptiles, de petits mammifères et d'invertébrés aquatiques. Il se tient immobile dans l'eau peu profonde, attendant patiemment que sa proie s'approche, puis il l'attrape d'un coup rapide de son puissant bec.

En ce qui concerne le comportement de reproduction, les Grands Hérons forment des colonies de nidification appelées héronnières. Ces héronnières sont souvent situées dans des arbres près de l'eau, offrant une protection contre les prédateurs. Les couples se forment lors de parades nuptiales spectaculaires, où ils effectuent des danses aériennes et des affichages vocaux. La femelle pond généralement de trois à cinq œufs dans un nid composé de brindilles et de branches. Les deux parents se relaient

pour couvrir les œufs et nourrir les poussins après l'éclosion.

Le Grand Héron joue un rôle essentiel dans l'écosystème de notre région. En tant que prédateur, il régule les populations de poissons et d'autres animaux aquatiques, contribuant ainsi à maintenir l'équilibre écologique. De plus, ses déjections riches en nutriments nourrissent les plantes aquatiques et stimulent la productivité des écosystèmes d'eau douce.

Cependant, malgré son importance, le Grand Héron a connu des difficultés liées à la destruction de son habitat et à la pollution des cours d'eau. Il est protégé par des lois environnementales et est considéré comme une espèce en voie de rétablissement. Des efforts de conservation sont déployés pour préserver. Il est donc très important de ne pas les déranger ni de s'approcher de leur nid.



Saviez-vous que ...

Parfois, le Héron donne des coups de bec en direction d'un rival et des « duels de becs »

éclatent, chaque Héron tentant de saisir la tête de l'autre dans son bec. Un autre ensemble

d'expressions sont utilisées lorsqu'un des partenaires rentre au nid.

Un brin d'histoire

Notre beau lac était là bien avant nous!

Avant d'être nommé le Lac-à-la-Truite, il a été brièvement connu sous le nom de *Trout Pond* et encore avant *East Branch Pond*.

De plus, les résidents des rives du lac ont aussi bien changé au cours des années. À titre d'exemple, nous vous proposons le texte suivant qui est une production de la Société d'histoire du Canton d'Orford (SHCO) et est reproduit ici avec sa permission. Le texte vient de la collection *Découvertes*, que vous pouvez consulter ici : <https://www.histoireorford.com/decouvertes>. Les photos du texte, comme y est indiqué, viennent des archives de la Congrégation des Filles de la Charité du Sacré-Cœur de Jésus (FCSCJ). Nous remercions la SHCO.

Les petites sœurs du Lac à la Truite

La Congrégation des Filles de la Charité du Sacré-Cœur de Jésus (FCSCJ) fut fondée en France en 1823 et, d'Europe, essaima en Amérique, notamment à Newport (Vermont) en 1905 et à Champlain (New York) en 1906. À l'invitation de l'évêque de Sherbrooke et

de l'abbé Charles-Édouard Milette de la paroisse Saint-Patrice de Magog, plusieurs religieuses s'installèrent à Magog en 1907 dans le but d'établir une crèche pour les enfants des travailleuses des filatures de la *Dominion Textile*. La communauté prit beaucoup d'expansion, ouvrant écoles et hôpitaux à la grandeur du diocèse de Sherbrooke. Les religieuses formaient de jeunes filles comme institutrices pour les écoles de rang et comme infirmières dans les hôpitaux de Magog et Sherbrooke. Transformée sous peu en orphelinat et foyer pour vieillards plutôt qu'en foyer de jour, la Crèche de Magog deviendra l'*Hôpital la Providence* en 1939, se déplaçant ensuite sur la rue Saint-Patrice en 1961-62.

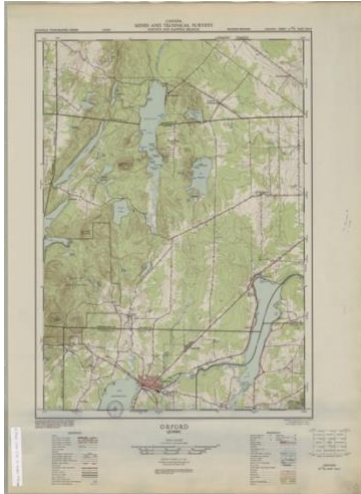
première propriété (une partie du lot 834) au Lac à la Truite, aussi connu sous le nom de *East Branch Pond*. L'année suivante, deux autres propriétés furent acquises sur le même lot.



Sortie en chaloupe
Source : Collection FCSCJ

Le 22 août 1955, l'aumônier de l'*Hôpital la Providence* bénissait la chapelle de Notre-Dame-du-Lac jouxtant le chalet principal. La communauté acheta six chalets supplémentaires sur la rive du lac en 1957. L'acquisition de tous ces chalets offrait aux sœurs l'occasion de se détendre dans un cadre de villégiature de qualité. Plusieurs congrégations possédaient des résidences d'été, les Sœurs de la Présentation de Marie de Sherbrooke, par exemple, installèrent la leur au lac Bowker.

Les sœurs de la FCSCJ étaient des habituées du centre de villégiature Lac-à-la-Truite et leurs voisins étaient heureux de pouvoir assister à l'office dominical à la chapelle jusqu'en 2008, quand la congrégation liquida sa propriété lacustre et quitta le lac.



Carte topographique datant de 1956
Source : SHCO



L'ancien chemin d'entrée maintenant fermé, Chemin Alfred-DesRochers
Source : Jane Jenson 2020



Plusieurs chalets, années 1950
Source: Collection FCSCJ

La Congrégation, désirant offrir des vacances estivales aux sœurs, acheta en 1954 une

Renouvellement de votre adhésion

Votre adhésion annuelle arrive à échéance au août. Vous êtes donc responsable de procéder au renouvellement de celle-ci annuellement.

Comme vous le savez, Conservation Lac-à-la-Truite Orford est une organisation sans but lucratif dévouée à la protection de votre lac et son environnement. À cette fin, votre adhésion et votre cotisation sont essentielles pour permettre à l'association d'accomplir son mandat.

Tel que discuté lors de la récente assemblée annuelle, au cours de la dernière année votre association a :

- Créé ce bulletin électronique afin d'améliorer la communication.
- Travaillé avec plusieurs acteurs en environnement pour compléter différentes études sur notre lac.
- Agi afin que la municipalité participe à enrayer la descente de sédiments dans le secteur sud du lac (Fleur-de-Mai).
- Continué ses efforts afin de faire limiter la force des moteurs sur le lac.
- Participé à de nombreuses rencontres avec les autres associations de lacs de

notre région et la municipalité afin d'établir des protocoles d'inspection des berges et des installations septiques.

En 2024, votre association continuera à travailler avec les différents partenaires gouvernementaux, les résidents et les professionnels du milieu afin de poursuivre la protection du lac, incluant les eaux, la faune et la flore.

Il est donc très important pour tous ceux qui ont à cœur la conservation de notre beau lac et ses berges d'adhérer dès maintenant à votre association en cliquant ici :

[Renouvellement et adhésion](#)

« La source de financement principale de votre association est vos cotisations. La sécurité financière à long terme dépend donc du renouvellement de votre adhésion. »



Saviez-vous que ...

Malgré notre expérience de l'hiver dernier, il peut faire très froid au Canada : Record à -63 degrés !

Habillez-vous comme du monde en hiver, car il peut faire très froid ! Les

températures peuvent plonger jusqu'à -30, surtout en janvier et février. Mais le record date de février 1947, avec -63 degrés enregistrés dans le petit village de Snag, au Yukon, dans le Grand Nord canadien.

Heureusement, c'est un froid exceptionnel, la plupart du temps il fait entre 0 et -15 avec un beau ciel bleu, conditions idéales pour profiter des nombreuses activités hivernales !





Conservation Lac-à-la-Truite Orford

18, rue de l'Aster
Orford (Québec)
J1X 6W7

TÉLÉPHONE
(514) 212-4194

info@conservationlactalatruite.org

Nous sommes sur le Web !

Retrouvez-nous, à l'adresse :

www.conservationlactalatruite.org

Abonnez-vous à notre page
Facebook



À propos de nous...

Conservation Lac-à-la-Truite Orford (CLTO) est une organisation sans but lucratif dévouée à la préservation et à l'amélioration de la qualité du Lac-à-la-Truite et de son environnement.

Notre mission consiste à : participer activement à la surveillance de la qualité de l'eau du lac et de ses affluents ainsi qu'à la protection de la flore et de la faune du lac et ses environs ;

Informier et éduquer le public quant aux éléments qui touchent la santé du lac ainsi que les éléments qui influencent la qualité de vie autour du lac et de ses environs ;

Réaliser les interventions utiles auprès des autorités gouvernementales sur le plan local, provincial ou fédéral afin d'élaborer et de faire appliquer une réglementation qui protégera et mettra en valeur la qualité de vie sur et autour du lac ;

Encourager la prise de conscience de ceux qui habitent ou qui se divertissent au Lac-à-la-Truite, quant à leurs responsabilités envers le lac et ses environs ;

Promouvoir de bonnes pratiques en matière d'utilisation récréative du lac et encourager le respect des règlements applicables ainsi que la mise en vigueur de ceux-ci.